



- Limite de zonage
- Emplacement réservé
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Captages de "La Beltière" - Périmètre de protection éloignée
- Captages de "La Beltière" - Périmètre de protection rapproché
- Zone humide
- Cours d'eau
- Haie protégée au titre d'un espace boisé classé  
La protection s'applique sur l'emprise réelle de la haie et non pas sur la largeur du figuré inscrit au document graphique
- Site archéologique recensé par le service Régional de l'Archéologie

- ZONES URBAINES**
- Ua** Zone urbaine à vocation mixte recouvrant les noyaux anciens d'urbanisation
  - Ub** Zone d'extension de l'urbanisation
  - Ub1** Sous-secteur de la zone UB, non raccordé à l'assainissement collectif
  - Ui** Zone destinée aux équipements
- ZONES A URBANISER**
- 1AU** Zone d'urbanisation future, ouverte à l'urbanisation, à vocation dominante d'habitat
  - Zone d'urbanisation future, ouverte à l'urbanisation, à vocation d'activités industrielles, artisanales, d'entrepôts, commerciales, de bureaux et de services
  - 2AU** Zone d'urbanisation future, fermée à l'urbanisation, à vocation dominante d'habitat
- ZONES AGRICOLES**
- A** Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
  - Secteur correspondant à un espace tampon en frange du bourg pour éviter l'implantation de constructions et installations agricoles générant des nuisances incompatibles avec la proximité de zones d'habitat existante ou future
  - Ab**
- ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
- Secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
  - N**
  - Nh** Correspondant au hameau de la Gicquellière situé au sein de la zone agricole pour lequel quelques constructions supplémentaires peuvent être édifiées
  - Nk** Correspondant aux deux sites existants d'exploitation du sous-sol (Le Sable et les Bédoutières)
  - NI** Réserve aux constructions et installations directement liées au plan d'eau communal
  - Nm** Correspondant au terrain désigné pour l'accueil des gens du voyage

DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Commune  
**FREIGNE**  
PLAN LOCAL D'URBANISME  
Modification n°1  
**DOSSIER D'APPROBATION**

Pièce n°4.d  
**PLAN DE ZONAGE**  
**NORD-OUEST**  
échelle 1/5 000e

	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration du PLU	XX.XX.XXXX	XX.XX.XXXX	15.10.2004
Modification n°1	XX.XX.XXXX	XX.XX.XXXX	22.06.2021